



Nouvelles du Bureau d'affaires de l'Union européenne

Le Bureau d'affaires de l'UE fourni à l'Armée du Salut en Europe une plate-forme pour traiter des questions sociales européennes.

En décembre, le Bureau des affaires de l'UE a longuement débattu sur la réponse à apporter à la consultation publique «European Pillar of Social Rights» (Un pilier européen des droits sociaux). Le pilier des droits sociaux est un recentrage/réglage des priorités de l'UE et des Etats membre, concernant l'emploi et les questions sociales en Europe. Le pilier comprend des questions qui dépassent le champ d'action habituel de l'Armée du Salut, comme le revenu minimum, l'accès au marché du travail et des conditions de travail équitables. Cependant, toutes ces grandes questions impactent le travail et la mission de l'Armée du Salut, notamment le travail avec les sans-abris, les victimes du trafic humain, les Roms, et des questions plus larges sur la pauvreté. Par conséquent, l'Armée du Salut s'est assurée de contribuer à ce que la voix des plus marginaux soit entendue (lire la réponse en anglais ici :

http://www.salvationarmy.org/euaffairs/news/EU040117_2).

Le Bureau des affaires de l'UE a récemment été accepté à rejoindre la plateforme de la société civile européenne contre la traite des êtres humains. En décembre, l'Armée du Salut a ainsi participé à sa première rencontre au sein de cette plateforme qui regroupe plus de 100 organisations de la société civile européenne et qui sert de tribune aux organisations de la société civile œuvrant aux niveaux européen, national et local, dans le domaine des droits de l'homme, des droits de l'enfant, des droits des femmes, de l'égalité des sexes, des migrants et sans-abris. Au cours de l'événement, la Commission européenne a présenté deux rapports, mettant en évidence les domaines nécessitant une amélioration et ceux dont la mise en œuvre de la Directive 2011 sur la traite des êtres humains a été un succès. La Directive est considérée comme un « jalon » dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Il y a, par exemple, maintenant des règles minimales à appliquer dans l'ensemble de l'UE avec un cadre juridique global au sujet des mesures pénales, des enquêtes et poursuites, de l'assistance, des mesures de soutien et de protection des victimes, de la prévention et de la coordination. Dans ce cadre, la recommandation de l'Armée du Salut de prolonger la délai de réflexion à minimum 45 jours, pour donner une chance aux victimes d'apprendre à faire confiance aux des travailleurs sociaux et finalement à être plus enclin à coopérer avec la police, a été mise en évidence.

Bien d'autres sujets ont été traités. Vous pouvez les consulter ci-dessous, en anglais.

Auteur

La Rédaction

Publié le

5.1.2017